

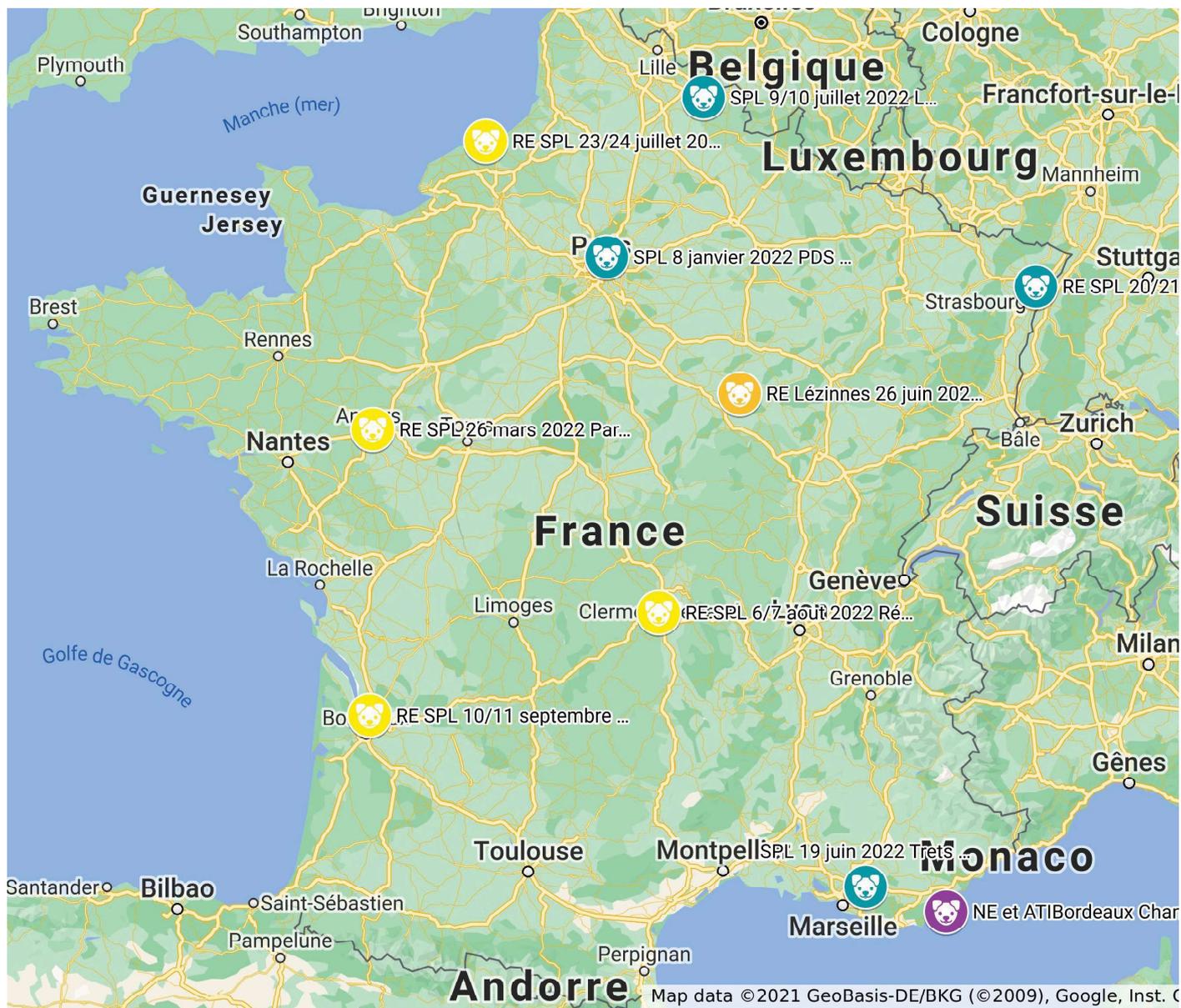
*Société des Amateurs de Dogues
de Bordeaux*

46^{ème} Régionale d'élevage



Strasbourg (Hoerdt)

20 août 2022



CALENDRIER DES EXPOSITIONS 2022

Nationale d'Élevage

09/10/2022 CACS RAMATUELLE C. BOULOT, B. CHAPIRO et V. PARMICIANO

Champion Show Atibordeaux

08/10/2022 CACS RAMATUELLE C. BOULOT, B. CHAPIRO et V. PARMICIANO

Spéciales de races

08/01/2022	CACS	PARIS DOG SHOW	S. DESSERNE
26/03/2022	CACS	ANGERS	S. TOMPOUSKY
30/04/2022	CACIB	AMIENS	E. SCHNEIDER
19/06/2022	CACS	TRETS	P. RIVIERE
09 /10/2022	CACS	LE QUESNOY	A. DYTRYCH
24/07/2022	CACS	QUIBERVILLE	V. PRESSIAT
07/08/2022	CACS	CHATEL GUYON	A. DYTRYCH
21/08/2022	CACS	STRASBOURG	L. MACH
11/09/2022	CACIB	AMBES	A. DYTRYCH

Régionales d'Élevage

26/03/2022	ANGERS	F. FAUREZ
26/06/2022	LEZINNES	S. TOMPOUSKY
23/07/2022	QUIBERVILLE	C. MATTERA
06/08/2022	CHATEL GUYON	I. THEVENON
20/08/2022	STRASBOURG	S. TOMPOUSKY
10/09/2022	AMBES	P. TRIFILIEFF



Chers ami(e)s,

Notre 46^{ème} Régionale d'Élevage, a lieu à HOERDT la commune fait partie de l'aire d'attraction de Strasbourg (partie française), dont elle est une commune de la couronne. Face à la forte pression démographique, une prudente politique d'urbanisation limite l'extension du village. La volonté de la municipalité de conserver le caractère rural de la commune reste inébranlable, sans, toutefois, se cantonner dans un conservatisme rétrograde.

Nous remercions Monsieur Eric OFFNER Président de l'Association Canine Territoriale du Bas Rhin ainsi que son Comité, pour avoir autorisé cet évènement. Nous remercions également la Société Provot importateur de la marque « Happy Dog » pour sa donation

Cette Régionale d'Élevage, rassemblement amical d'Amateurs de Dogues de Bordeaux a pour but l'évaluation de la qualité du cheptel. Qualité, pour nous, est synonyme de chiens sains, typés mais pas hyper typés, aux allures fonctionnelles et au caractère stable et équilibré. Pour cette raison, les Régionales d'Élevage ne sont pas des concours, donc point de classement. Deux sujets au plus, par classe, plus particulièrement remarquables par la présence harmonique des qualités ci dessus décrites, seront invités à se présenter sur le ring d'honneur.

En ces temps difficiles, après la pandémie de la Covid 19, la guerre en Ukraine, l'augmentation sans précédent du prix des carburants, le nombre de chiens inscrits est réduit. Par respect par rapport aux exposants qui ont inscrit et compte tenu de ces circonstances particulières, cette régionale d'Élevage n'est pas annulée.

Notre Présidente, Anne DYTRYCH, est très occupée à préparer le prochain convoi en Ukraine. Grâce à de nombreux donateurs, ATIBORDEAUX, a pu acheminer dans ce pays plus de 350 tonnes d'aliments pour animaux et produits pour les enfants. Merci à Mme DYTRYCH pour son implication totale durant ces quatre derniers mois et à toutes les personnes ayant permis ceci.

A toutes et à tous, nous souhaitons une excellente journée.

Sylviane TOMPOUSKY

Vice - présidente de la S.A.D.B.

Cédric MEHL

Organisateur des RE



Assesseur : Monsieur Jean Claude KLEIN

SOCIÉTÉ DES AMATEURS DE DOGUES DE BORDEAUX

11 route de Fescamps 80700 BUS-LA-MESIERE ~ France
Association de race affiliée à la Société Centrale Canine, agréée par le Ministère de l'Agriculture
SIRET: 752 348 326 00014 – SITE : <https://www.centrale-canine.fr/societe-des-amateurs-de-dogues-de-bordeaux>



STRASBOURG

HIPPODROME DE HOERDT

Samedi 20 août 2022

46^{ème} Régionale d'Élevage

Fête du Dogue de Bordeaux

Juge : Mme Sylviane Tompousky

Programme de la journée

A partir de 10 h	Accueil des exposants, Réception des chiens, Contrôle vétérinaire
10H 30	Début des jugements
puis	TAN
Vers 12h30	Apéritif de la SADB suivi d'un déjeuner participatif
puis	Parade des meilleurs sujets de chaque classe, remise des récompenses

Engagement uniquement en ligne sur www.cedia.fr jusqu'au 10/08/2022



CENTRALE
CANINE



HAPPY DOG[®]

La SADB se réserve la possibilité de changer de juge en cas d'indisponibilité de ce dernier et du nombre de chiens engagés.

REGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES « REGIONALE D'ELEVAGE » DE LA SADB

ARRIVEE ET JUGEMENTS

L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 10 heures. Les jugements commenceront à 10 heures 30 précises.

SORTIE DES CHIENS

La sortie des chiens est libre après les jugements sauf pour les chiens sélectionnés pour le ring d'honneur. Les chiens classés premier en classe jeune (mâle et femelle) devront être présents le dimanche pour concourir au titre de meilleur chien de l'exposition.

SERVICE VETERINAIRE

Le service vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs Vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée, qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

PRESENTATION

Lors de la présentation du chien sur le ring, le « double Handling », est interdit. Personne ne peut, à l'extérieur du ring, appeler ou exciter le chien avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

ANNULATION

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés intégralement, attendu que l'Association organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS

Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, voir règlement des juges.

Seront refusés :

- Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'information.
- Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes d'Affixe et Classe de Reproducteurs, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. Pour les engagements en Groupe ou Classe d'Affixe et Classe de Reproducteurs, le droit d'engagement est fixé par l'organisateur pour au minimum 3 chiens engagés qui devront être préalablement être inscrits dans une classe individuelle et en avoir acquitté le montant.

L'exposant imprimera son attestation d'engagement par Internet ou recevra de l'organisateur un accusé de réception ; ces documents devront être présentés à l'entrée de l'exposition.

Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Jeune, Champion, Puppy, Baby, et Vétérinaire.

ON PEUT ENGAGER DANS LES CLASSES SUIVANTES

La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.

CLASSE INTERMEDIAIRE Pour les chiens âgés de quinze à vingt-quatre mois.

CLASSE OUVERTE Pour les chiens âgés de quinze mois minimum.

CLASSE BABY de 4 à -6 mois et à jour des vaccinations préconisées

CLASSE PUPPY de 6 à -9 mois et à jour des vaccinations obligatoires.

CLASSE DEBUTANT de 9 à 12 mois et à jour des vaccinations obligatoires.

CLASSE DE JEUNE Pour tous les chiens âgés de 9 à 18 mois.

CLASSE CHAMPION Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI - et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois minimum. Le titre de

Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements à la manifestation.

CLASSE VETERAN - Possible à partir de 8 ans.

LOT d'AFFIXE Classe pouvant être constituée au poteau.

Comporte de 3 à 5 chiens sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur, mais pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type.

LOT de REPRODUCTEURS Classe pouvant être constituée au poteau. Comporte 1 reproducteur (mâle ou femelle) présenté avec de 3 à 5 de ses descendants au 1^{er} degré, pouvant être nés chez des producteurs différents et pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type.

GROUPE SENIOR : Possible à partir de 6 ans et moins de 8 ans.

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS

Le montant des engagements doit être réglé :

- Au moyen d'un titre de paiement à l'ordre de la SADB adressé par voie postale à l'organisateur en même temps que la feuille d'engagement.

- Par prélèvement CB si l'engagement est fait par la voie Internet.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS

La clôture des engagements est fixée à la date définie sur la feuille d'engagement. Tout engagement matériel effectué après cette date (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS

1. Des engagements :

L'association organisatrice se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2. Des chiens à leur entrée ou en cours d'exposition :

- a) ceux refusés par le Service Vétérinaire
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés

Dans ces deux cas les engagements ne seront pas remboursés

- c) Ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.

- d) Ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS

Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin est d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert-confirmateur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens y compris les confirmations. Les jugements sont sans appel et définitifs dès qu'ils sont prononcés. Les chiens peureux ou agressifs ne seront pas jugés.

QUALIFICATIFS

Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

EXCELLENT - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant "de la classe" et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

TRES BON - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

SUFFISANT - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIE - Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

NE PEUT ETRE JUGE : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue).

La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

RECLAMATIONS

Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation. Cette caution restera acquise à la société organisatrice si, après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement par les instances compétentes.

SANCTIONS

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- Ceux qui auront fait une fausse déclaration.
- Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.
- Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service.
- Ceux qui auront introduit un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

CONFIRMATION

La prise en compte de toute demande exigera que le dépôt des documents liés à la confirmation soit fait auprès du secrétariat de ring avant l'examen du chien.

Les juges devront refuser toute confirmation dont le formulaire de demande n'aurait pas été correctement rempli et signé par le propriétaire et accompagné du titre de naissance ainsi que de la carte d'identification du chien à confirmer. En cas de doute la carte d'identification fait foi.

PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur à la date de l'exposition.

AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT A L'ETRANGER

L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des Règlements nationaux en vigueur à la date de l'exposition.

Obligations : Pour les chiens venant de l'étranger, le certificat de vaccination antirabique en cours de validité et mentionnant le N° d'identification du chien, sera exigé à l'entrée de l'exposition.

Règlement du T.A.N. (Test d'Aptitudes Naturelles)

DOGUE DE BORDEAUX

BUT :

Art. 1 : Ce règlement a été mis en place en vue de préciser les conditions de passage, d'obtention et de délivrance du certificat de TEST d'APTITUDES NATURELLES.

ORGANISATION :

Art. 2 : Les séances d'examen seront organisées par la Société des Amateurs de Dogues de Bordeaux, sous sa responsabilité. Elles pourront se dérouler à l'occasion d'une Régionale d'Élevage ou d'une Nationale d'Élevage si les conditions s'y prêtent (pas de perturbation dans le déroulement des épreuves et disponibilité d'examineurs).

Art. 3 : Elles sont ouvertes à tous les chiens de race Dogue de Bordeaux inscrits au LOF, âgés au minimum de 8 mois, sur présentation du certificat de naissance ou du pedigree. Il n'y a pas d'âge limite maximum. Le droit d'inscription à l'examen sera fixé annuellement par la SADB.

Art. 4 : Les chiens en cours de reprise à titre initial, donc non titulaires d'un des documents d'inscription LOF, pourront être présentés en vue de pouvoir prétendre à l'examen de confirmation. La feuille de déclaration LOF à titre initial devra être présentée avant l'examen.

DISPOSITIONS GENERALES :

Art. 5 : Les chiens seront testés par un examinateur qui devra être un juge (qualifié ou stagiaire) ou avoir reçu l'agrément formel du club de race. S'agissant des allures, si Le nombre de TAN à passer dans la même journée est suffisant, le nombre de juges examinateur pourra être porté à deux, voir trois.

Art. 6 : Le terrain sur lequel se déroulera l'examen devra présenter les caractéristiques nécessaires à la bonne réalisation de l'examen.

DEROULEMENT de l'EPREUVE : Art. 7 :

Le T.A.N. comprend :

A) UN TEST DE CARACTERE où sont jugés :

- 1) la stabilité du caractère, l'émotivité, la sociabilité.
- 2) la maniabilité par le maître, l'attachement au maître (trait caractéristique du Dogue de Bordeaux)

Ces thèmes tendent à répondre aux textes de la Société Centrale Canine et aux spécificités de la race. Il ne s'agit pas d'un concours mais de noter les critères caractéristiques de la race.

Chaque chien sera examiné pendant 15 minutes au maximum. L'identification par tatouage ou par puce électronique devra être vérifiée avant l'examen. Dans le cas d'une identification électronique, le responsable d'organisation devra s'assurer que le matériel nécessaire à l'identification est disponible.

L'âge du chien devra être annoncé par le Secrétaire aux examinateurs avant les deux parties de l'examen.

Le caractère est noté sur 20 points

- | | |
|------------------|--|
| De 16 à 20 : | qualificatif excellent |
| De 12 à 15,99 : | qualificatif TB, sauf si ajournement à certains tests |
| De 10 à 11,99 : | qualificatif suffisant, sauf si ajournement à certains tests |
| Inférieur à 10 : | qualificatif ajourné |

Seul le qualificatif excellent est retenu pour l'accès aux titres de champion.

Statistiques des chiens inscrits

2e GROUPE

DOGUE DE BORDEAUX	8
JEUNE MALES.....	De 1 à 1..... 1
INTERMEDIAIRE MALES.....	De 2 à 2..... 1
OUVERTE MALES.....	De 3 à 4..... 2
INTERMEDIAIRE FEMELLES.....	De 5 à 6..... 2
OUVERTE FEMELLES.....	De 7 à 7..... 1
CHAMPION FEMELLES.....	De 8 à 8..... 1

Soit 8 chiens inscrits pour 6 races dans le 2e Groupe

**Soit 8 chiens inscrits pour 6 classes à l'exposition de R.E. Dogue de Bordeaux -
Strasbourg (67)**

JURY

Mme TOMPOUSKY Sylviane (8)

DOGUE DE BORDEAUX

CLASSE JEUNE Mâles : 1
CLASSE OUVERTE Mâles : 2
CLASSE OUVERTE Femelles : 1

CLASSE INTERMEDIAIRE Mâles : 1
CLASSE INTERMEDIAIRE Femelles : 2
CLASSE CHAMPION Femelles : 1

DOGUE DE BORDEAUX

CLASSE JEUNE MALES - JUGE Mme TOMPOUSKY Sylviane

1 SVEN DU DOMAINE DES CHENEVIÈRES

LOF : 030791 Tat : 250268743228484 né le 13/10/21 (LEEROY DU CLOS DES MALICIEUSES X NICKITA BLACK DE L'EMPIRE D'IDEFIX) Prod. Mme HOVASSE Nancy Prop. Mme HOVASSE Nancy

CLASSE INTERMEDIAIRE MALES - JUGE Mme TOMPOUSKY Sylviane

2 ROCKY BALBOA DE L'EMPIRE D'IDEFIX

LOF : 029569/04269 Tat : 250269590240958 né le 27/08/20 (OBELIX DE L'EMPIRE D'IDEFIX X MISS WORLD DOGUE FORCE ONE) Prod. Mme JEHL Anne-Marie Prop. Mme JEHL Anne

CLASSE OUVERTE MALES - JUGE Mme TOMPOUSKY Sylviane

3 LEEROY DU CLOS DES MALICIEUSES

LOF : 024576/03747 Tat : 250268731467673 né le 26/09/15 (HOLLISTER DU CLOS DES MALICIEUSES X GTI DU CLOS DES MALICIEUSES) Prod. Mme SEVRIN Danièle Prop. Mlle BLANC Laetitia

4 OBELIX DE L'EMPIRE D'IDEFIX

LOF : 027025/04015 Tat : 250269608086138 né le 03/03/18 (IDEFIX DU CLOS DES MALICIEUSES X JAD'OR DOGUE FORCE ONE) Prod. Mme JEHL Anne-Marie Prop. Mme JEHL Anne

CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLES - JUGE Mme TOMPOUSKY Sylviane

5 RENATA DE L'EMPIRE D'IDEFIX

LOF : 029959 Tat : 250269590397129 née le 22/12/20 (NERONN DOGUE FORCE ONE X NEMESIS DE L'EMPIRE D'IDEFIX) Prod. Mme JEHL Anne-Marie Prop. Mme JEHL Anne

6 SY 'BELLE DE L'EMPIRE D'IDEFIX

LOF : 030029 Tat : 250269590396649 née le 06/01/21 (L' CHANCE DES GLADIATEURS DU GUESNY X PENELOPPE DE L'EMPIRE D'IDEFIX) Prod. Mme JEHL Anne-Marie Prop. Mme JEHL Anne

CLASSE OUVERTE FEMELLES - JUGE Mme TOMPOUSKY Sylviane

7 NICKITA BLACK DE L'EMPIRE D'IDEFIX

LOF : 025659/04672 Tat : 250269606851190 née le 04/01/17 (IDEFIX DU CLOS DES MALICIEUSES X JAD'OR DOGUE FORCE ONE) Prod. Mme JEHL Anne-Marie Prop. Mme HOVASSE Nancy

CLASSE CHAMPION FEMELLES - JUGE Mme TOMPOUSKY Sylviane

8 ORANGE UNBELIEVADOG

LOF : 027881/05015 Tat : 250268732485322 née le 16/12/18 (MANGO-BLACK DOGUE FORCE ONE X MANDARINE UNBELIEVADOG) Prod. Mlle VIVIER Laetitia Prop. Mlle VIVIER Laetitia

Liste des exposants
R.E. Dogue de Bordeaux - Strasbourg (67) samedi 20 août 2022

B

BLANC Laetitia 22 A, rue Saint Jean 57510 REMERING LES PUTTELANGE 3

H

HOVASSE Nancy 8, rue des Chenevières 54480 CIREY SUR VEZOUZE 1-7

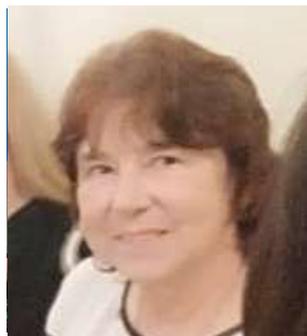
J

JEHL Anne 104, rue de Medonville 88140 GENDREVILLE 2-4-5-6

V

VIVIER Laetitia 16, rue de Chaumergy 71270 MOUTHIER EN BRESSE 8

le Comité



1^{ère} VICE - PRESIDENTE
Sylviane TOMPOUSKY
stompousky.sadb@gmail.com



PRESIDENTE
Anne DYTRYCH
adytrych.sadb@gmail.com



2^{ème} VICE-PRESIDENT
Boris CHAPIRO
bchapiro.sadb@gmail.com



SECRETAIRE
Chantal LECLERCQ
cleclercq.sadb@gmail.com



TRESORIER
Francis POTENTIER
fpotentier.sadb@gmail.com



SECRETAIRE ADJOINTE
Françoise STUPPY
fstuppy.sadb@gmail.com



Cédric MEHL
cmehl.sadb@gmail.com



Renaud ARDECHE
rardecche.sadb@gmail.com

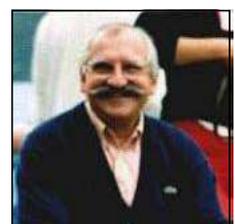


TRESORIER ADJOINT
Emmanuel SCHNEIDER
eschneider.sadb@gmail.com



Raymond Triquet

Présidents d'Honneur



Philippe Sérouil



Démarquez-vous avec les gammes Chien et Chat 100% satisfaction

Parce que tous nos produits sont fabriqués en Bavière par
une entreprise familiale, depuis 50 ans, nous
garantissons :

Des produits sans extraits de protéines végétales (soja, gluten
de maïs).

Sans OGM, sans colorants, arômes artificiels ni
conservateurs chimiques une

Digestibilité jusqu'à 90%

Aucune expérimentation animale

Un large choix de produit : Sport / Grainfree
/ Sensible / Baby & Junior

Pour chaque moment de leurs vies !



Distribué en France par:
Sarl PROVET
67 150 GERSTHEIM
Tel: 03 88 98 42 92
www.happydog.fr

Fabriqué en Allemagne par
INTERQUELL GmbH

HAPPY DOG

All you feed is love

« Une expérience longue de plus
de 50 ans dans l'alimentation de
nos Amis les Chiens »

Sarl PROVET -
IMPORTATEUR France
GERSTHEIM
contact@happyproviet.fr
www.happydog.fr
Tel 03.88.98.42.92

